

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 15 SEPTEMBRE 2020**

L'an deux mil vingt, le **15 SEPTEMBRE**, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à 19 h 30 sous la présidence de Jérôme GRAUSI, Maire,

Nombre de conseillers en exercice :	23	Date de convocation :	10/09/2020
Présents :	21	Date d'affichage :	10/09/2020
Votants :	23	Date de publication :	29/09/2020

Etaient présents :

Mesdames AGUIAR Géraldine, DECHANOZ Sylvie; DEVELAY Fabienne, FRANCO Maëlle ; GARNIER Sophie, GEORGES Corinne ; HABLIZIG Karine, LEROUX Aurélie ; SAETERO Sodedad, TIRANNO Gina ;

Messieurs BEKHIT Thierry ; DESCAMPS Gil ; DI CICCIO Piétro ; DUHAMEL Gaël, GRAUSI Jérôme; KJAN Sylvain, MARTELIN Yves ; MOLLARD Yoann, NESMOZ David, TORRES Jérôme ; ROMANOTTO Nicolas ;

Etaient absents excusés : MANENTI Sophie (pouvoir à DEVELAY F), REIX Stéphane (pouvoir à BEKHIT T)

Secrétaire de séance : ROMANOTTO Nicolas

DELIBERATION n° 2020-059

RESSOURCES HUMAINES

Convention de mise à disposition
du Garde municipal

Sur rapport de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU l'article L512-1 du Code de la sécurité intérieure,

VU la délibération n° 2019-019 du 25/02/2019

CONSIDERANT que la mise en commun d'agents de police municipale est ouverte aux communes formant un ensemble de moins de 80 000 habitants d'un seul tenant,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par :

Par : Voix POUR Voix CONTRE ABSTENTION

- ✉ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition ponctuelle du garde municipal auprès des communes du secteur qui en feront la demande pour une durée de un an reconductible tacitement pendant la durée du mandat

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme au registre

Le Maire,
Jérôme GRAUSI

